

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 29 mai 2012, à 20 heures, à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères Sylvie DeBlois
 Anne Pichette

Messieurs les conseillers Mathieu Drouin
 Yves Lévesque
 Bruno Simard

Absent :

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution octroi contrat traitement de surface route du Mitan.
3. Résolution octroi contrat services professionnels pour surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux.
4. Levée de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

12-66

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. Résolution octroi contrat traitement de surface route du Mitan.

Attendu que la municipalité de Sainte-Famille a procédé à l'appel d'offres no 11-109 le 10 avril 2012.

Attendu que la période de soumission s'est terminée le 1^{er} mai et trois (3) soumissions ont été reçues pour le projet.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des recommandations de la firme Cima.

En conséquence

12-67

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Franroc, *division de Sintra inc.* au montant de 154 459.94 \$ incluant toutes les taxes. Les coûts des travaux seront payés à même le programme de la taxe sur l'essence et de contribution du Québec

2010-2013 (TECQ) la part de la municipalité sera directement affectée au surplus accumulé.

3. Résolution octroi contrat services professionnels pour surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux.

Attendu que le conseil municipal prit connaissance de l'offre de CIMA, afin d'assurer les activités d'ingénierie et de laboratoire afin de garantir la qualité des travaux et la gestion du contrat et des imprévus s'il y a lieu.

En conséquence

12-68

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) d'accorder le contrat à CIMA pour un montant de 11 950 \$ excluant les taxes. Les coûts seront assumés par le programme de la taxe sur l'essence et de contribution du Québec 2010-2013 (TECQ).

4. Levée ou ajournement de la séance

12-69

Sur une proposition de Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 20 h 30.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.